



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 15 juin 2009 à 19 h tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville  
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Yvon Labrosse, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Robert Coutu, conseiller – district 4  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR YVON LABROSSE

Sont également présents :

Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier  
Monsieur Louis Lemay, directeur général, et  
Monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics  
Monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs  
Madame Carole Michelin, C.G.A., trésorière et directrice des services administratifs  
Monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 heures.

**1**

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CM-200906151**

### **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ**

Considérant que le greffier soumet à l'attention du conseil qu'il y aurait lieu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 13.1 Suspension d'un employé à la Direction des travaux publics
- 13.2 Vote par correspondance lors des prochaines élections générales
- 13.3 Affectation d'une somme supplémentaire aux travaux de resurfacement de diverses rues
- 13.4 Dépôt du compte-rendu de la Commission de la sécurité
- 13.5 Contribution financière à l'Association de hockey mineur de Montréal-Est pour l'achat de nouveaux chandails
- 13.6 Montants forfaitaires accordés aux directeurs généraux adjoints

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'autoriser l'ajout des points ci-haut mentionnés à l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 juin 2009.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM-200906152**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 juin 2009, tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption des procès-verbaux
- 3. Dépôt de la liste des comptes de la Ville de Montréal-Est
- 4. **Rapport des commissions**
  - 4.1. Dérogations mineures pour le 10985, rue Notre-Dame Est

- 5. Rapports des services**
  - 5.1. Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la « Route verte »
  - 5.2. Nomination d'un membre au Comité consultatif d'urbanisme
- 6. Règlements**
  - 6.1. Règlement modifiant le règlement numéro 712 – Règlement de régie générale et ses amendements afin de modifier l'article 4.3 - Avis de motion
  - 6.2. Second projet de règlement numéro 713-64 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de soustraire l'usage « détaillant de véhicules moteurs et de pièces de rechange » de la zone numéro 59 – Adoption
  - 6.3. Second projet de règlement numéro 713-65 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de permettre l'entreposage extérieur de produits dérivés comme usage complémentaire pour la zone 10 - Adoption
  - 6.4. Règlement numéro 713-62 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de créer la classe d'usages « commerce de gros » et de remplacer les classes d'usages « industrie légère » et « industrie lourde » - Adoption
  - 6.5. Règlement numéro R14-106-2-1 modifiant le règlement numéro R14-106-2 - Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est et ses amendements afin de modifier la composition des membres de ce comité - Adoption
- 7. Adjudications de contrats**
- 8. Mandats de services professionnels**
- 9. Personnel**
  - 9.1. Permanence de monsieur Carlos Roberto Lopez-Diaz au poste de technologue en génie civil à la Direction des services techniques
- 10. Demandes de contributions financières**
- 11. Relations publiques**
- 12. Proclamations**
- 13. Affaires nouvelles**
  - 13.1. Suspension d'un employé à la Direction des travaux publics
  - 13.2. Vote par correspondance lors des prochaines élections générales
  - 13.3. Affectation d'une somme supplémentaire aux travaux de resurfaçage de diverses rues
  - 13.4. Dépôt du compte-rendu de la Commission de la sécurité
  - 13.5. Contribution financière à l'Association de hockey mineur de Montréal-Est pour l'achat de nouveaux chandails
  - 13.6. Montants forfaitaires accordés aux directeurs généraux adjoints

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2**

## **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

CM-200906153

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2009.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3**

## **DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

### **DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

La trésorière, madame Carole Michelin, C.G.A., directrice des services administratifs et directrice générale adjointe, dépose séance tenante la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 22 mai 2009 au 15 juin 2009.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4**

## **RAPPORT DES COMMISSIONS**

CM-200906154

**DÉROGATION MINEURE POUR LE 10983 - 10985, RUE NOTRE-DAME EST**

4.1

Considérant la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 10983 - 10985, rue Notre-Dame Est, lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 251 270 du Cadastre du Québec, à l'effet de permettre la subdivision, en deux parties égales, d'un terrain dérogoire quant à sa profondeur, laquelle est de 21,34 m au lieu des 24 m réglementaires;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 21 avril 2009;

Considérant que, lors de l'étude de ce point, l'opportunité de s'exprimer sur cette demande a été donnée aux personnes présentes.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent, Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure à l'effet de permettre la subdivision du lot 1 251 270 du Cadastre du Québec en 2 lots distincts : la largeur et la superficie des nouveaux lots sont conformes aux exigences réglementaires alors que leur profondeur respective est de 21,34 m en lieu et place des 24 m exigés par le règlement de lotissement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5**

**RAPPORTS DES SERVICES**

CM-200906155

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DE LA « ROUTE VERTE »**

5.1

Considérant que le ministère des Transports soutient les municipalités du Québec pour la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable national qu'est la Route verte par l'entremise du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte;

Considérant que le réseau cyclable de la Ville de Montréal-Est inclus dans la Route verte est constitué de :

- 325 m de chaussées désignées;
- 2 429 m de piste cyclable sur rues;
- 639 m de piste cyclable en site propre;

Considérant que la Ville de Montréal-Est entretient quotidiennement ce réseau de pistes cyclables sur son territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion, Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De mandater monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics, afin de présenter une demande de subvention au ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte, et ce, pour le réseau cyclable inclus dans la Route verte et situé sur le territoire de notre municipalité;

De confirmer que les longueurs des aménagements cyclables ci-haut mentionnées sont exactes et de certifier que l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

CM-200906156

**NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

5.2

Considérant la proposition de modification du règlement numéro R14-106-2-1 modifiant le règlement numéro R14-106-2 - Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est et ses amendements afin de modifier la composition de ce comité;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent, Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De nommer, en remplacement de monsieur Gérard Blais, lequel siègeait à titre de conseiller, monsieur Roch Blais, lequel siègera au Comité

consultatif d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est à titre de membre choisi parmi les résidents de la municipalité. Cette modification est toutefois conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement numéro R14-106-2-1 - Règlement modifiant le règlement numéro R14-106-2 – Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est et ses amendements afin de modifier la composition de ce comité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6**

**RÈGLEMENTS**

**CM-200906157**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 712 - RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 4.3 - AVIS DE MOTION**

6.1

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 712 - Règlement de régie générale et ses amendements afin de permettre une exemption des frais de parc lors d'opérations cadastrales faites pour le bénéfice de la Ville.

**CM-200906158**

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 713-64 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE SOUSTRAIRE L'USAGE « DÉTAILLANT DE VÉHICULES MOTEURS ET DE PIÈCES DE RECHANGE » DE LA ZONE NUMÉRO 59 - ADOPTION**

6.2

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 10 juin 2009 à la suite d'un avis public publié dans le journal Avenir du 26 mai 2009.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement numéro 713-64 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de soustraire l'usage « détaillant de véhicules moteurs et de pièces de rechange » de la zone numéro 59.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM-200906159**

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 713-65 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PERMETTRE L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE PRODUITS DÉRIVÉS COMME USAGE COMPLÉMENTAIRE POUR LA ZONE 10 - ADOPTION**

6.3

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 10 juin 2009 à la suite d'un avis public publié dans le journal Avenir du 26 mai 2009.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement numéro 713-65 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de permettre l'entreposage extérieur de produits dérivés comme usage complémentaire pour la zone 10.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM-200906160**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 713-62 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CRÉER LA CLASSE D'USAGES « COMMERCE DE GROS » ET DE REMPLACER LES CLASSES D'USAGES « INDUSTRIE LÉGÈRE » ET « INDUSTRIE LOURDE » - ADOPTION**

6.4

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 713-62 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de créer la classe d'usages « commerce de gros » et de remplacer les classes d'usages « industrie légère » et « industrie lourde ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

CM-200906161

**RÈGLEMENT NUMÉRO R14-106-2-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO R14-106-2 - RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LA COMPOSITION DES MEMBRES DE CE COMITÉ - ADOPTION**

6.5

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement numéro R14-106-2-1 modifiant le règlement numéro R14-106-2 - Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est et ses amendements afin de modifier la composition des membres de ce comité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7**

**ADJUDICATIONS DE CONTRATS**

**8**

**MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**9**

**PERSONNEL**

CM-200906162

**PERMANENCE DE MONSIEUR CARLOS ROBERTO LOPEZ-DIAZ AU POSTE DE TECHNOLOGUE EN GÉNIE CIVIL À LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

9.1

Considérant les dispositions de la Convention collective de travail entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) actuellement en vigueur;

Considérant la nomination de monsieur Carlos Roberto Lopez-Diaz le 16 décembre 2008;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de confirmer la permanence de monsieur Carlos Roberto Lopez-Diaz au poste de technologue en génie civil, groupe 11, à la Direction des services techniques, le tout en conformité avec les dispositions de ladite convention collective, et ce, rétroactivement au 16 décembre 2008.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10**

**DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES**

**11**

**RELATIONS PUBLIQUES**

**12**

**PROCLAMATIONS**

**13**

**AFFAIRES NOUVELLES**

CM-200906163

**SUSPENSION D'UN EMPLOYÉ À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

13.1

Considérant que l'employé numéro 32 a été suspendu de ses fonctions le 9 juin 2009 par monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines de la Ville de Montréal-Est;

Considérant les faits reprochés à cet employé.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la suspension d'une journée imposée à l'employé numéro 32 par monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines de la Ville de Montréal-Est, laquelle suspension a été servie le 9 juin 2009.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM-200906164**

**VOTE PAR CORRESPONDANCE LORS DES PROCHAINES ÉLECTIONS GÉNÉRALES**

13.2

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM-200906165**

**AFFECTATION D'UNE SOMME SUPPLÉMENTAIRE AUX TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DE DIVERSES RUES**

13.3

Considérant qu'au cours des travaux de planage de diverses rues, il a été constaté qu'à certains endroits l'épaisseur minimale de pavage n'est pas suffisante.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'autoriser une dépense supplémentaire de 50 000 \$ pour les travaux de resurfaçage décrétés par le règlement 5-2009 - Règlement décrétant les travaux de pavage de diverses rues et de réfection de trottoirs afin d'assurer une épaisseur minimale de 75 mm d'enrobé bitumineux. Cette somme sera puisée à même le surplus non autrement affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ**

13.4

Le greffier dépose séance tenante le compte rendu de la réunion de la Commission de la sécurité tenue le 22 avril 2009.

**CM-200906166**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE MONTRÉAL-EST POUR L'ACHAT DE NOUVEAUX CHANDAILS**

13.5

Considérant la demande reçue de l'Association de hockey mineur de Montréal-Est;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'octroyer à l'Association de hockey mineur de Montréal-Est une contribution financière au montant de 5 298,94 \$ pour l'achat de nouveaux chandails.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM-200906167**

**MONTANTS FORFAITAIRES ACCORDÉS AUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS**

13.6

Considérant que madame Carole Michelin a agité à titre de remplaçante au poste de directeur général pour la période s'étendant du 22 septembre 2006 au 10 décembre 2007;

Considérant le surplus de travail occasionnée à cette dernière pendant toute cette période;

Considérant que les membres du Conseil ont entendu les représentations de madame Michelin sur ce sujet;

Considérant la demande adressée par monsieur Jean-Nicolas Thibodeau au même sujet;

Considérant l'analyse faite par la Direction générale sur ce effet.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent, Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'octroyer un montant forfaitaire de 50 000 \$ à madame Carole Michelin, C.G.A., trésorière et directrice générale adjointe et un montant forfaitaire de 15 000 \$ à monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et directeur général adjoint, et ce, à titre de compensation pour le surcroît de travail occasionné à ceux-ci durant la vacance au poste de directeur général. Ces montants seront payés à même le budget.

Sur cette proposition, Monsieur le Maire appelle le vote :

**ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :**

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais  
Mme la conseillère Monique Major  
M. le conseiller Robert Coutu  
Mme la conseillère Anne St-Laurent

**A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :**

M. le conseiller Alain Dion

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

CM-200906168

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent, Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 19 h 45.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

YVON LABROSSE  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier